IDÉE REÇUE N°2

“ CE SONT DES MÉTIERS SANS QUALIFICATION, TOUT LE MONDE PEUT LE FAIRE ”



IDÉE REVUE N°2 ET CORRIGÉE !

LES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE SONT DES MÉTIERS MAJORITAIREMENT QUALIFIÉS

65 % **du personnel est qualifié** (toutes filières confondues), c'est-à-dire détient un diplôme reconnu par notre branche professionnelle (59% en 2015).
Diplômes de travail social pour l'essentiel.

LE SECTEUR RECRUTE ÉGALEMENT DES PERSONNES NON DIPLÔMÉES

Le métier d'agent.e à domicile est accessible **sans diplôme particulier** mais les salarié.e.s suivent des **formations professionnalisantes et /ou diplômantes** pour développer leur parcours professionnel.

Chiffres issus du rapport de branche 2018

aide à domicile LA BRANCHE